

ROYAL BAKING POWDER Absolutely Pure. A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS. ADOPTION DE LA MOTION DINGLEY. Séance de nuit.

Washington, 18 avril.—La salle ressemblait plutôt à une convention politique qu'à une assemblée de représentants. Les membres réunis par groupes discutaient la situation. L'incertitude de la situation était admise par tous, quoique l'avantage obtenu par les leaders républicains en décidant de présenter une motion tendant à un accord avec le Sénat avec un amendement rayant la clause relative à la reconnaissance du gouvernement de l'île de Cuba.

M. Johnson, républicain de l'Indiana, a demandé l'unanimité pour parler contre la motion, mais n'a pas réussi. Quand M. Brownwell, républicain de l'Ohio, a déclaré un peu plus tard qu'il désirait présenter une motion acceptant les résolutions du Sénat les démocrates l'ont acclamé. Les républicains gardaient un silence de mauvaise augure. Le «speaker» a énergiquement demandé le silence et a informé M. Brownwell que sa proposition ne pouvait pas être prise en considération avant une décision sur la motion de M. Dingley.

Beaucoup de personnes ne peuvent prendre l'huile de foie de morue simple. Elle leur bouleverse l'estomac. Sachant ces choses, nous avons fait un digestif de l'huile de foie de morue, émulsion Scott, avec des hypophosphites; c'est-à-dire, nous l'avons dissoute en petites globules, ou petites gouttes. Au moyen de machines nous faisons le travail des organes digestifs, et ainsi vous obtenez immédiatement les bons résultats de l'huile digérée. C'est la raison pour laquelle vous pouvez prendre l'émulsion Scott.

Entousiasme à la Havane. Key West, Florida, 18 avril.—Une dépêche de la Havane reçue ce matin à Key West établit que si le calme est extérieurement aussi grand que jamais à la Havane l'opinion dominante est que la guerre est imminente. On dit que les cubains et les patriotes espagnols sont enthousiasmés à l'idée d'une guerre prochaine et qu'ils sont anxieux de voir les hostilités s'ouvrir. La situation reste la même dans la ville. A Porto-Rico. Provincetown, Massachusetts, 18 avril.—Le capitaine Webb, de la barque Morales, qui est arrivée aujourd'hui de Ponce, Porto-Rico, dit que le 6 avril, le jour précédent, huit torpilleurs espagnols sont arrivés des Canaries. Deux navires de guerre se trouvaient déjà dans le port. Un croiseur espagnol était signalé dans la passe de Mona avant le départ de la barque. Le «Venezuela». Washington, 18 avril.—Le département de la marine a changé ses plans relativement au Venezuela, le vapeur récemment acquis de la compagnie Red D. Au lieu d'être employé comme croiseur auxiliaire le navire sera affecté au transport des troupes d'infanterie de marine. Ces troupes, qui seront rassemblées aux ports principaux de l'Atlantique, seront transportées par le «Venezuela» à Hampton Roads et à Key West pour être réparties sur les navires des escadres. Derniere heure. Achat d'un Navire. Montréal, Canada, 18 avril.—Le gouvernement des Etats-Unis a acheté le vapeur Lucerne, de la ligne Allen. Nouvelles avaries au torpilleur «Somers». Falmouth, Angleterre, 18 avril.—Le torpilleur Somers acheté par le gouvernement américain en Allemagne, qui a dû deux fois se réfugier dans un port depuis son départ pour les Etats-Unis, a heurté aujourd'hui la construction en maçonnerie située à l'entrée de la cale sèche, où le bâtiment doit être réparé. Des défauts de machine ayant causé plusieurs voies d'eau. L'avant du torpilleur a été brisé, de sorte qu'un nouveau délai sera nécessaire pour le mettre en mesure de reprendre la mer. A la Chambre des Communes. Londres, 18 avril.—La session de la Chambre des Communes s'est ouverte aujourd'hui après les vacances de Pâques. M. James Lowther, un conservateur représentant l'île de Thanet, une circonscription de Kent, a demandé au gouvernement si «en vue de l'imminence apparente d'une guerre entre deux pays avec lesquels nous sommes dans les termes les plus amicaux l'intention du gouvernement était de notifier immédiatement tous les sujets anglais de la nécessité de garder la plus stricte neutralité». M. Balfour, leader du gouvernement, qui remplit les fonctions de secrétaire des affaires étrangères, a répondu qu'il ne voyait aucune raison de se départir de la coutume universelle d'attendre la déclaration de guerre. Edward J. Morton, un libéral, a demandé si le gouvernement de Sa Majesté pouvait se procurer par l'intermédiaire de l'ambassa-

American middling 1, m. c. avril 3 22; avril et mai 3 28; me et juin 3 28; juin et juillet 3 22; juillet et août 3 28; août et septembre 3 28; septembre et octobre 3 27; octobre et novembre 3 22; novembre et décembre 3 26; décembre et janvier 3 26; janvier et février 3 26. New York, 18 avril.— Spot—calmes à la clôture. Middling uplands, 6 1/4; middling gulf 6 1/2. Ventes 317 balles. New York, 18 avril.— Futures—calmes à la clôture. Ventes 119,000 balles. Avril 6 03; mai 6 05; juin 6 08; juillet 6 11; août 6 13; septembre 6 11; octobre 6 11; novembre 6 11; décembre 6 14; janvier 6 16. Achat de navires. St-Jean, Terre-Neuve, 18 avril.—Des agents espagnols ont entamé des négociations pour l'achat du vapeur Algern, ancien navire de guerre anglais. Les Etats-Unis ont acheté le vapeur Regulus, qui sera employé au transport du charbon. Aux Canaries. Ténériffe, Canaries, 18 avril.—Les autorités espagnoles s'occupent activement de fortifier les îles. Elles font des préparatifs en prévision de l'arrivée de six mille hommes de renfort. Tentative d'emprunt. Londres, 18 avril.—Le bruit court que le gouvernement espagnol essaie d'emprunter \$20,000,000 à Londres. On dit que les autorités de Madrid ont entamé des négociations avec plusieurs maisons financières importantes, y compris les Rothschilds. Le gouvernement espagnol offrirait en garantie d'un prêt de quatre millions de livres-sterlings les mines d'Almaden. Les Rothschilds refusent de confirmer ou de démentir cette rumeur. Rapport démenti. Berlin, Allemagne, 18 avril.—«La Gazette de l'Allemagne du Nord», un journal semi-officiel, publie une note établissant que le rapport annonçant que les ambassadeurs des puissances étrangères à Washington ont assumé une attitude hostile aux Etats-Unis est inexact en ce qui concerne l'Allemagne. Approvisionnement. St-Vincent, Cap de Verde, 18 avril.—Un transport est arrivé avec des approvisionnements destinés à la flotte espagnole. Marchés divers. Paris, 18 avril.—La rente française est cotée à 102 francs 25 centimes. Londres, 18 avril.—Consolidés au comptant, 110 9/16; à terme 110 3/4. Liverpool, 18 mars.—Coton spot—demande bonne; prix plus élevé. American middling fair 2 9/32; good middling 3 1/2; low middling 3 3/8; good ordinary 3 7/32; ordinary 3/4. Ventes 15,000 balles, dont 1600 pour la spéculation et l'exportation y compris 13,600 balles coton américain. Recettes 15,000 balles, dont 9,500 coton américain. Futures—stables à l'ouverture avec demande modérée; calmes à la clôture.

C. LAZARD & CO., LTD. LES ANCIENS ET POPULAIRES. Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. 1107 - Dim Mar Jett Sam St.

Suite dépêches, troisième page. MORITZ OPTICAL CO., Ltd. 1035 rue de...

AVIS AUX CREANCIERS. Association in Liquidation. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15 est par les procès et autres créanciers de cette affaire et de toutes personnes intéressées d'avoir à se faire inscrire par écrit au greffe de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52 482-Div. D-A-15, le 15 mai 1898, à 11 heures, au plus tard, dans le but de délibérer sur les affaires de cette affaire et de déterminer les personnes qui pourraient être admises à se faire inscrire et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende et de décider si les personnes qui se font inscrire ont droit à un dividende.

Feuilleton. L'Abelle de la N. O. SACRIFICE D'AMOUR. GRAND ROMAN INEDIT. PAR PAUL BERTINAY. DEUXIEME PARTIE. Le Péché de Lucienne. II. LE LIEUTENANT BOREL. Suite. Mais, ajouta-t-il en souriant, vous ne l'êtes pas encore, lieutenant... et, là-dessus, je crois

qu'il faut en finir avec cette conversation qui tend à dévier. J'ai eu tort, je crois, de prendre l'habitude de travailler ici. Je n'ai pas, sous la main, les documents nécessaires. Nous continuerons désormais, si vous le voulez bien, notre besogne dans mon cabinet au ministère. C'est là que je vous donne rendez-vous tout à l'heure. J'ai compris, mon général... C'est un congé ainsi qu'une congé qui ne ferme votre porte... Je m'y soumettais respectueusement. —Pauvre garçon, murmura M. de Croixmaure. Et spontanément: —Il vaut mieux, mon ami, couper le mal par la racine... touchons-nous la main... et soyez assuré que je vous garde toute ma sympathie. Pierre Borel eut encore un profond soupir, mais il ne prononça pas une parole. Il prit machinalement la main que lui tendait le général, salua en silence et sortit de l'hôtel. Puis il alla tout droit devant lui... tout droit... sans savoir... en somnolant. Tout à coup, il s'aperçut qu'il était devant le Trocadéro. —Allons, allons, fit-il, il ne s'agit pas d'aller ainsi jusqu'au bout de Paris... et si le coup a été rude... eh bien, Pierre Borel, mon ami, puisque tu es un

paysan, fils de paysan, voilà le moment de montrer que les plébéïens sont robustes! Et, songeant à tout ce qu'il venait de souffrir... à tout ce qui saignait encore dans son cœur déchiré: —Il ne m'a épargné aucun calvaire... murmura-t-il... il m'a, avec une compassion qui était une cruauté de plus... il m'a tourné et retourné le couteau dans la plaie. —Ah! j'ai m'été laissé prendre à ses beaux discours... à ses généreuses théories... à ses déclarations sur l'égalité... sur la valeur personnelle. C'est bon quand on cause à table, tout cela... ou bien quand le paysan de Sointré demande en mariage la petite plébéïenne, élevée par charité dans la maison. —Mais si le paysan élève ses yeux jusqu'à la fille de M. le comte de Croixmaure, ah! quel changement à vue! quel changement instantané... Les théories de tout à l'heure... Bon pour Marcelle tout cela... Quand Lucienne entre en scène, elle n'y apparaît que protégée par la tradition séculaire... la tradition héréditaire... la tradition héréditaire... Ce sera à la mémoire des siècles... Ce sera à mourir de rire si ce n'était pas si douloureux! —Parce que pour satisfaire à son détestable orgueil de caste, ce père fait froidement le malheur d'une pauvre enfant qui

m'a donné loyalement toute sa foi... toute sa tendresse... et qui pleure peut-être en ce moment, sur son amour déjà perdu! —Et moi... moi aussi je souffre... je me désespère... Chère petite Lucienne... chère adorée... chère fiancée d'une heure, que n'oublierai-je jamais... Quel beau rêve nous avions fait... Quel rêve de bonheur et d'amour infini... —Et maintenant, quel réveil! Mais avec une soudaine résolution: —J'ai un parti à prendre... je ne puis continuer à vivre côte à côte avec celui que ma vue doit maintenant indisposer autant que son contact me met de colère dans le cœur. —Mais, en attendant, il m'a convoqué à l'heure habituelle... Ce n'est pas aujourd'hui qu'il pourra dire que j'ai manqué d'exactitude... Non. Pas même ce reproche-là. —Et puis, quand j'aurai, ce soir, recouvré la liberté de toute ma nuit... quand je me sentirai plus calme... plus maître de moi... j'aviserais. Et, quelques instants après, il se présentait, au ministère de la guerre, dans le bureau de son supérieur... —A vos ordres, mon général. —C'est vous, lieutenant, nous en sommes restés à la fin du dossier M. Il y a là encore des fiches à contrôler. —Voilà le paquet de fiches,

mon général... Si vous voulez que je lise pendant que vous collationnez... —Vous pouvez commencer... Je vous suis... Mais quand, après deux heures de travail, le général leva la séance... cette séance où, ni avant, ni pendant, ni après, ils n'avaient échangé aucune autre parole que celles nécessitées par leur travail commun c'est avec une hâte fébrile que le lieutenant Borel se sauva... s'enfuit dans son modeste logis de la rue Beaurepaire... —Là, au moins, il serait seul... et il pourrait à son aise souffrir... pleurer s'il le voulait... absorber dans le regret immense de son bonheur perdu... et puis, comme il n'avait dit, prendre un parti... Une existence pareille à celle qu'il venait de mener pendant deux heures... dans le cabinet du général... en face du père de Lucienne... non... il en deviendrait fou... D'une façon ou d'une autre, il fallait couper court. Il arriva chez lui. Il s'engageait déjà dans l'escalier. —Monsieur Borel, fit le concierge en entr'ouvrant sa porte, monsieur Borel, j'ai deux lettres pour vous... C'est un soldat qui les a apportées. —Donnez, fit indifféremment le lieutenant.

—Il y a quelque chose dans celle-là... on dirait une clef. Mais voilà que tout à coup Pierre Borel était devenu si tremblant qu'à peine pouvait-il prendre cette petite lettre dont, maintenant, il voyait la suscription tracée avec une écriture allongée mignonne... Une écriture qu'il reconnaissait. IV. UNE LETTRE ET UNE CLEF. Dans la précipitation, dans le trouble de son départ, Pierre Borel en quittant l'hôtel de la rue de la Pompe n'était pas retourné. Il n'avait pas vu que, soulevant le rideau du rez-de-chaussée, une tête blonde était là, immobile, attentive, anxieuse, — comme collée à la fenêtre. Et quand il avait passé, franchissant, comme un halluciné inconscient, la petite cour qui sépare l'hôtel de la grille donnant sur la rue, il n'avait pas pris garde de geste impatient, décollé de la jeune fille, il n'avait pas entendu son imprudent appel résonnant à coups nerveux et pressés sur le vitrage. Si imprudent, que Marcelle avait, de l'autre bout du salon, relevé la tête. —Pourquoi frappes-tu... à qui fais-tu un signal? Mais Lucienne n'eut pas le

temps de répondre. Une voix... une voix plus sévère que d'habitude... se faisait entendre à son tour: —Lucienne, viens dans mon cabinet. —Oui, père, fit-elle tout angossée. Et elle eut le temps, en se rendant à l'appel du général, de murmurer à Marcelle: —C'est Pierre qui sort d'ici... il a fait sa demande... Mon Dieu, comme le cœur me bat!... Maintenant elle était en face de M. de Croixmaure. Et celui-ci aussitôt: —M. Borel vient de me faire part de la conversation échangée, hier soir, entre lui et toi... Et, comme la fille du comte de Croixmaure avait, elle aussi, la bravoure de sa race: —J'ai répondu franchement à sa loyale question, c'est vrai. —Une enfant, Lucienne, ne fait pas de telles réponses sans l'autorisation de son père... —Comme tu me parles sévèrement! papa... Mais c'est sans succès que la pauvre petite avait mis, dans ses quelques mots, toutes les câlineries anarxuelles d'habitude le général ne résistait pas. —Cette sévérité, ma fille, je me reproche aujourd'hui de ne l'avoir pas montrée plus tôt. J'aurais perdu en caresses ce que j'aurais gagné en respect, c'est possible, mais je n'aurais pas aujourd'hui le chagrin, l'humilia-